



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 7/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET

Pouvoirs :

Mme BERTHOLLAZ à M. OULIE - Mme LEHNERT à M. RENAUDIN - M. MENGEAUD à M. PORTE - Mme CARUSO à Mme MICHEL - M. ALLIOTTE à Mme SAHUN - Mme CONTICELLO à M. SANCHEZ. Mme ROVARINO à Mme NERSESSIAN.

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

TARIFS SEJOUR CORSE 2023

N° Acte : 7.1.2

Délibération n° 23-20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-188 du 14 Décembre 2022 fixant les tarifs des services publics pour l'année 2023,

Considérant que dans le cadre de sa politique de loisirs, la Ville de Vitrolles propose aux enfants une offre diversifiée dans le choix des thèmes et des lieux de vacances.

Dans le cadre de cette démarche, un séjour en CORSE en bord de mer d'une capacité de 22 places, adapté aux enfants âgés de 6 à 11 ans, sera organisé par un prestataire extérieur désigné en vertu d'un marché public à procédure adaptée, durant la période estivale du 19 Juillet au 1^{er} Août 2023,

Considérant qu'à ce titre, les familles doivent s'acquitter d'une participation financière auprès de la Collectivité, lors de l'inscription de leurs enfants à ce séjour,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

APPROUVE les tarifs applicables au séjour en CORSE pour l'année 2023 selon le tableau ci-annexé.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 3 février 2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



TARIFS PUBLICS 2023

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ENFANCE SPORTS CULTURE

DIRECTION du PERISCOLAIRE et des LOISIRS

SEJOUR CORSE PERIODE ESTIVALE 2023

TRANCHES	Q.F.M. Quotient Familial Mensuel	TARIFS DU SEJOUR 2023	
		VITROLLAIS	EXTERIEURS
1	de 0 à 429 €	314 €	629 €
2	de 430 € à 629 €	341 €	682 €
3	de 630 € à 929 €	367 €	734 €
4	de 930 à 1 529 €	393 €	787 €
5	de 1 530 € à 2 029 €	419 €	838 €
6	supérieur à 2 030 €	441 €	881 €

